

**Joseph E. Coffey**

*Avocat*

BP 440132

Somerville, MA 02144

(617) 803-0013 (portable)

[Cof37@comcast.net](mailto:Cof37@comcast.net)

**PRODUIT DES AFFAIRES DE COMMUNICATION ET DÉFENSE DE CLIENT**  
**CONFIDENTIELLE ET PRIVILÉGIÉE**

Jeudi 10 juin 2021

Dr. Brenda Cassellius, directrice  
Écoles Publiques de Boston  
2300 Washington Street  
Roxbury, MA 02119

Re : Rapport d'enquête - Mission Hill Pilot K-8 School

Monsieur le surintendant Cassellius:

À votre demande, j'ai mené une enquête préliminaire et confidentielle axée sur les allégations selon lesquelles la directrice Ayla Gavins et le personnel de Mission Hill Pilot K-8 School ont agi de façon inappropriée 1) en omettant de mener une enquête et de documenter les incidents d'intimidation, en négligeant de fournir un plan de sécurité et en omettant de renvoyer les questions à Succeed Boston, comme l'exigent le M.G.L c 71 sec37 et la circulaire SSS-18 du surintendant de l'école publique de Boston intitulée « Plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation »; 2) ne pas mettre en œuvre le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation [REDACTED] Section 504 Plan d'adaptation pour les handicapés; et 3) représailles par le directeur Gavins contre la famille [REDACTED] en faisant des inscriptions inexactes et trompeuses dans les dossiers scolaires des élèves [REDACTED]. Il est également allégué que les échecs du directeur Gavins et de certains membres du personnel et d'autres comportements constituaient une conduite indigne

d'un directeur de l'école publique de Boston et une conduite indigne d'un employé de l'école publique de Boston.

- Chef des enseignants assistants Geralyn McLaughlin
- Chef des enseignants assistants Jenerra Williams
- Directrice de Succeed Boston, Jodie Elgee
- Personnel de soutien, Katherine Chavez
- Personnel de soutien, Amina Michel-Lord
- [REDACTED - Student Record Information]
- [REDACTED - Student Record Information]
- Ancien principal, Ayla Gavins
- [REDACTED - Investigatory Exemption]
- M. Albert Taylor, directeur du ressources humaines
- [REDACTED - Student Record Information], Parent d'anciens élèves à la mission
- [REDACTED - Student Record Information], parent de l'ancien élève à la mission
- [REDACTED - Student Record Information], parent de l'ancien élève à la mission
- [REDACTED - Student Record Information], parent de l'ancien élève à la mission
- [REDACTED - Student Record Information], parent de l'ancien élève à la mission
- [REDACTED - Student Record Information], parent de l'ancien élève à la mission
- Mme Heather Geary, gestionnaire de la conformité, Bureau de l'éducation spéciale du BPS
- [REDACTED - Investigatory Exemption]
- [REDACTED - Investigatory Exemption]

De plus, j'ai examiné les documents suivants :

- Note de service concernant le résumé des questions d'enquête du 9 mars 2021
- [REDACTED]s Feuille de calcul du calendrier des incidents scolaires de 2014 à 2019.
- Département de l'enseignement primaire et secondaire – Lettres de conclusions du 17 janvier 2020, du 4 février 2020 et du 25 mars 2020.
- Les conclusions de département de l'enseignement primaire et secondaire du 21 novembre 2019,
- Demande d'emploi de la directrice de l'école publique de Boston, Ayla Gavins, du 21 juillet 2020 et curriculum vitae.
- Lettre d'enquête du surintendant adjoint Sam DePina à [REDACTED - Student Record Information] du 24 janvier 2020.

- Lettre d'enquête [REDACTED - Student Record Information] l'enquêteur du 16 mars 2021.
- Lettre d'enquête [REDACTED] à M. Fuentes demandant l'enseignement à domicile du 11 mai 2018.
- Lettre d'enquête [REDACTED] re: Modification des dossiers des étudiants du 23 janvier 2019
- Lettre des Chef des enseignants assistants Williams et McLaughlin re: modification du 15 novembre 2019
- Courriel de Mme Williams confirmant que 18 inscriptions ont été radiées du dossier scolaire [REDACTED] du 9 décembre 2019
- Courriel de [REDACTED] à S. DePina concernant la restriction illégale par [REDACTED-personnel information] du 25 octobre 2019
- Lettre de [REDACTED] à M. DePina concernant l'enquête de M. DePina du 6 février 2020.
- Plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation des écoles publiques de Boston du novembre 2017
- Circulaire SSS-18 du surintendant de l'école publique de Boston intitulée « Plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation »
- MGL c. 71, §37
- Règlement fédéral 34 C.F.R. 104 33 (A)
- Règlement du Massachusetts 603 C.M.R. 49,00
- « Une petite école publique urbaine maintient son course » "A Small Urban Public School Keeps Its Course" par Ayla Gavins (BeaconBroadside-Beacon Press 2012
- Rapport de l'hôpital pour enfants de Boston du 6 avril 2016
- Rapport de la Dr Meghan M. Searl du 22 juillet 2016
- Rapport du Dr Jamie Lee Palaganas du 18 avril 2016
- Courriel de Kathleen McCarthy à [REDACTED] du 14 mai 2019
- Courriel de [REDACTED] à Mme Williams du 12 avril 2018
- Courriel de [REDACTED] à Albert Taylor du 9 novembre 2018
- Courriel de Faith Therrien du 7 mai 2019
- Courriel de [REDACTED] M. Fuentes re: l'enseignement à domicile du 11 mai 2018
- Notes de la réunion initiale du IEP avec les parents, Mme Williams et le personnel de Sped du 14 juin 2018
- Courriel de [REDACTED] à S DePina du 25 octobre 2019
- Courriel de [REDACTED] à S DePina du 6 février 2020
- Série de courriels concernant les dossiers médicaux du 25 octobre 2019.
- Courriels concernant la demande de documents du 22 octobre 2019.
- Courriel de [REDACTED] avec pièce jointe « Child Find » du 20 mars 2021.
- Courriel de [REDACTED] concernant M.[REDACTED] Assistants professionnels du 19 mars 2021.

- Courriel de [REDACTED] concernant: Recommandations de l'Hôpital pour enfants du 12 avril 2021
- Rapport de la directrice principale, Jodi Elgee, du Succeed Boston @ the Counseling and Intervention Center, du 24 mars 2021
- Courriel de Jodi Elgee concernant: Menaces d'élèves [REDACTED] via des références de hotline du 12 avril 2021
- [REDACTED] Demande d'accès et copie des lettres du dossier étudiant au directeur Gavins du 12 juin 2019 et du 23 septembre 2019
- Lettre de [REDACTED] concernant les dossiers des étudiants du 24 mars 2021.
- Lettre de [REDACTED] concernant le plan 504 du 24 mars 2021
- Lettre de [REDACTED] concernant les représailles du principal Gavins du 24 mars 2021
- Plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation des écoles publiques de Boston -2020
- [REDACTED]s Section 504 Plan tel que créé le 17/11/18
- [REDACTED]s Section 504 Plan tel que créé le 9/10/19
  
- Lettre de la psychologue scolaire Alyssa Alvarado du 17 septembre 2019
- Lignes directrices sur "le retour à l'école après une commotion cérébrale"
- Écoles du Massachusetts 2018
- [REDACTED] s Réponse aux rapports locaux des districts concernant : PRS [REDACTED]
- Formulaire de rapport local de DESE en réponse à l'admission PRS [REDACTED] partie 2
- Courriel de [REDACTED] concernant: Recherche d'enfant – lancement des tests du IEP du 12 avril 2021
- Courriel de [REDACTED] concernant les inscriptions au dossier d'étudiant du 30 avril 2021
- Formulaire « Rapport d'incident préparatoire à Mission Hill School PreK-8»
- Rapports des infirmières scolaires [REDACTED] de la 1re année du 6 février 2015, du 13 avril et 27,2015, 5 mai 2015
- Rapports des infirmières scolaires [REDACTED] de la 2e année du 12/2/2015, 3/3/16; 3/15/16, 4/6/16, 4/20/16, 4/27/16, 4/28/16, 5/2/16, 5/6/16, 5/9/16, 5/10/16, 5/11/16, 5/19/16,
- Rapports des infirmières scolaires [REDACTED] de la 3e année du 9/28/16, 11/8/16, 10/26/16, 11/6//2016,4/10/2017, 5/10/2017, 5/15/2017
- Rapports des infirmières scolaires [REDACTED] de la 4e année du 9/19/2017, 5/14/2018, 5/23/2018,
- Rapports des infirmières scolaires [REDACTED] de la 5e année du 11/15/2018, 12/12/2018, 12/20/2018,

- Rapports d'incident de MHS du 5/10/17, 5/15/17
- Rapports d'incidents MHS datés du 11/9/18, du 4/12/2018, du 20 décembre 2018, du 3 mars, du 19 mars et du 6 mai 2019.
- Courriel de [REDACTED dated May 12,2021 re: statement from [REDACTED - student record information]
- Courriel de [REDACTED] concernant aux courriels du directeur aux enseignants [REDACTED - student record information] 2016 du 12 mai 2021
- Courriel de [REDACTED] concernant : récit du 15 mai 2021
- Courriel à Ayla Gavins [REDACTED] concernant : réunion sur l'intimidation [REDACTED-student record information ] du 2 février 2018
- Courriel à [REDACTED] d'Ayla Gavins concernant d'une étudiante [REDACTED-student record information] qui intimidation d'étudiantes et rencontre avec le père de [REDACTED] du 29 mars 2016
- Courriel avec lettre de présentation et feuille de calcul ci-jointe de Jodi Elgee concernant l'examen de la feuille de calcul 2014-2019 de [REDACTED] du 24 mars 2021
- Courriel de [REDACTED] concernant: Népotisme de l'École de Mission;[REDACTED-personnel information] du 9 mai 2021

Avant de parler individuellement au personnel, aux anciens personnels, aux parents et aux anciens parents des élèves de Mission Hill School, j'ai informé chaque personne interrogée que j'étais un enquêteur nommé par le surintendant Cassellius. J'ai expliqué que je menais une enquête préliminaire et confidentielle pour le district concernant des allégations selon lesquelles le directeur et le personnel de Mission K-8 Pilot School avaient eu une conduite inappropriée en ce qui concerne les responsabilités de prévention de l'intimidation, assurer un milieu d'apprentissage sûr et sécuritaire, en ce qui concerne le défaut de mettre en œuvre un plan d'adaptation en vertu de Section 504, et en ce qui concerne l'inconduite en représailles du directeur Gavins à l'égard de la famille [REDACTED] en faisant des inscriptions inexactes et trompeuses dans l'élève[REDACTED]Dossier de l'élève avant le transfert [REDACTED] à[REDACTED- student record information]

J'avais déjà été nommé par l'ancien B.P.S. Le surintendant John McDonough en 2015 pour enquêter sur les allégations du personnel, des anciens personnels, des parents de la mission et des anciens parents de la mission concernant les enseignants non certifiés, les déficits d'instruction, les infractions en matière d'éducation spéciale, la sécurité des élèves, les contraintes physiques inappropriées, discrimination et intimidation. Dans un rapport au surintendant John McDonough, du 3 juin 2015, j'ai conclu que les manquements, inactions et omissions du directeur Ayla Gavins constituaient une conduite indigne du directeur et justifiaient une mesure disciplinaire. Le 18 août 2015, à la demande de Mme Karen Glasgow, alors directrice des Relations de travail, j'ai présenté un rapport supplémentaire à mon rapport du 3 juin 2015, avec des conclusions supplémentaires au surintendant Tommy Chang.

## A. RÉSULTATS ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE 2021

D'après mes entrevues avec le personnel de l'école, les anciens membres du personnel de l'école, les parents d'anciens élèves, les parents d'élèves actuels, les administrateurs [REDACTED-student record

information ] et un examen équitable des documents susmentionnés, Voici les résultats de l'enquête préliminaire à ce jour :

1. Mission Hill K-8 Pilot School (ci-après la « Mission School ») est située dans le district de Jamaica Plain à Boston. Elle a été fondée en 1997. Elle offre des services éducatifs à environ 234 élèves âgés de 3 à 14 ans, de la maternelle à la huitième année. C'est une « école inclusive » avec un « programmes d'études mené en collaboration ». Mission School a quatorze enseignants qui sont assistés par douze assistants professionnels, seize spécialistes et autres membres du personnel. Mission School utilise un système de classe à deux années qui intègre une classe inférieure avec une année supérieure dans la même classe avec le même enseignant.

2. L'élève [REDACTED] a fréquenté la Mission School de la première à la sixième année de 2014 à 2019. Le 23 septembre 2019, au début de [REDACTED] de la sixième année à Mission School, [REDACTED] a été transféré au [REDACTED]. Il est actuellement étudiant au [REDACTED] qui se trouve à l'extérieur du district.

3. Mme Ayla Gavins était directrice de l'école de la mission depuis quinze ans. Elle a démissionné de son poste de directrice du 1er juillet 2019. Elle a été embauchée comme enseignante à temps partiel le 23 septembre 2020 pour la présente année scolaire 2020-2021 à Mission School.

4. Mission School est actuellement gérée par Jenerra Williams et Geralyn McLaughlin depuis 2019. Mme Williams avait auparavant été enseignante de années 1, 2, 3 et 4 à Mission School au cours des 19 dernières années. Mme McLaughlin a travaillé avec Mme Williams et Mme Gavins à titre d'enseignante à la maternelle de Mission School au cours des 19 dernières années.

5. La loi régissant l'intimidation à l'école est énoncée à Section 37 O de la M.G. c. 71, qui est reflétée dans la circulaire SSS-18 du surintendant de l'école publique de Boston intitulée « Plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation ». Le Plan prévoit une vision ouverte et inclusive du signalement de l'intimidation qui déclenche des mesures immédiates pour remédier à toute inconduite qui « peut être d'intimidation ». Les rapports peuvent être oraux ou écrits. La section III A.1 exige que tout membre du personnel signale au directeur d'école toute conduite dont il « prend connaissance » qui « peut être d'intimidation ». Cela déclenche alors une action du mandant qui nécessite : 1-Assurer la sécurité de la victime, 2-avis appropriés, y compris les parents, 3-mener une enquête, 4-détermination de l'intimidation ou non, 5-prendre des mesures pour prévenir d'autres actes d'intimidation, 6-informer les parties de la détermination et des mesures prises. Le plan exige que le directeur d'école prenne des mesures lorsqu'il y a des conditions qui « peut être d'intimidation » dans l'école et lorsqu'un membre du personnel, y compris le directeur, en prend connaissance.

6. Élève [REDACTED] Enseignant de classe de première année première pendant l'année scolaire 2014 — 2015 était [REDACTED-personnel information] Le directeur était Ayla Gavins. [REDACTED] avait commencé [REDACTED] la première année au milieu de l'année scolaire. Le 6 février 2015, deux élèves ont poussé [REDACTED] jusqu'au sol et ont frappé [REDACTED] à l'arrière de la tête. De plus, au cours de la période du 27 avril 2015 au 1er mai 2015, un élève a frappé [REDACTED] sur [REDACTED], et un groupe d'élèves a tenté à plusieurs reprises de [REDACTED] de se battre sur le

terrain de jeu de l'école. Je ne trouve aucune réponse de la part de l'école avant le 5 mai » après qu'un élève ait poignardé [REDACTED] sur le côté du visage [REDACTED] avec un crayon, ce qui a exigé l'attention de l'infirmière de l'école. L'enseignant a rencontré les parents des deux élèves, mais n'a pris aucune mesure disciplinaire et n'a donné aucune réponse conformément au protocole d'intimidation. J'estime que ces événements répondent à la définition législative et aux éléments de l'intimidation. Ces actes physiques d'agression par les élèves et les groupes d'élèves auraient dû déclencher une intervention immédiate et un plan pour prévenir d'autres incidents d'intimidation.

7. [REDACTED]s Les enseignants en classe de deuxième année pour l'année scolaire 2015 — 2016 étaient [REDACTED - Information sur le personnel] qui était l'enseignant en classe de l'élève pour la deuxième moitié de cette année scolaire. La classe de deuxième année a été marquée par une série d'incidents dans lesquels [REDACTED] a été frappé et frappé et a eu des ballons de basket lancés sur [REDACTED] par d'autres élèves. Le 13 juin 2016, [REDACTED] a envoyé un courriel au directeur Gavins et à l'enseignante [REDACTED] pour exprimer des préoccupations au sujet du fait que [REDACTED] soit l'objet d'un harcèlement pour non-conformité de genre. Elle a identifié deux élèves [REDACTED- student record information] qui avaient dit à maintes reprises [REDACTED] que « vous devez vous couper les cheveux » et qui appelaient [REDACTED] « mademoiselle » depuis le début de l'année scolaire. [REDACTED] s'est dite préoccupée dans son courriel que [REDACTED] était ciblée par les étudiants et qu'elle s'inquiétait du manque de « sécurité émotionnelle et physique ». Le 13 juin 2016, [REDACTED] a été agressé physiquement par un groupe de [REDACTED] collègues de classe. Le 21 juin 2016, la directrice Gavins a répondu aux attaques dans un courriel adressé à [REDACTED] et à l'enseignante en classe dans lequel elle note une « série d'incidents », mais justifie les attaques, défend les assaillants et blâme [REDACTED]. La directrice principale identifie les symptômes de l'incapacité de [REDACTED] comme étant la cause de la violence. Elle fait remarquer que « les élèves expriment leur mécontentement à l'égard de [REDACTED], [REDACTED] ne les entend pas ou ne les lit pas, puis les élèves répondent de façon agressive [...] la lecture d'indices sociaux [...] est un facteur très important pour briser ce cycle de préjugés [REDACTED]. Aucun des incidents n'a été signalé à Succeed Boston ou n'a fait l'objet d'une enquête. Le 30 juin 2016, la famille [REDACTED] a assisté à une réunion avec d'autres parents au sujet de problèmes de sécurité à l'école semblables à ceux qu'ont subis leurs [REDACTED]. À la réunion, le directeur Gavins a reporté les plaintes et les préoccupations des parents en les informant que « la sécurité peut signifier beaucoup de choses pour différentes personnes ». J'estime que la série d'agressions physiques, dont le directeur était au courant, aurait dû déclencher une enquête sur l'intimidation et un plan de sécurité au minimum pour l'élève [REDACTED]. Le directeur a plutôt attribué les agressions physiques et verbales à [REDACTED].

8. Le 6 avril 2016, au cours de la deuxième année de [REDACTED] à Mission School, [REDACTED] avait maintenu [REDACTED] had sustained [REDACTED -Student Record Information] dans le gymnase de l'école. déterminer si [REDACTED] est tombé ou a été poussé par un autre élève. [REDACTED ] Les parents ont rencontré le directeur Gavins et ont demandé un plan de sécurité pour éviter d'autres [REDACTED -Student Record Information] comme le propose le médecin traitant de l'hôpital pour enfants. La directrice Gavins a dit aux parents de l'élève qu'elle fournirait une aide individuelle qui n'a pas été fournie. Bien qu'il ait reconnu dans un courriel du 7 avril 2016 qu'en raison de la blessure à la tête, [REDACTED] ne pouvait rien faire de plus physique que de se promener et que [REDACTED] ne devrait même pas être « tombée», le directeur d'école a négligé d'affecter un

surveillant de sécurité ou de créer un plan de sécurité. Malgré le diagnostic [REDACTED], [REDACTED] a été frappé à la tête de [REDACTED] à six reprises par des élèves dans les six semaines suivant le diagnostic de [REDACTED-Student Record Information] a été faite . Il n'y a pas eu de documentation ou d'enquête sur ces incidents par l'école concernant les agressions physiques répétitives sur [REDACTED]. Le directeur Gavins a inexplicablement blâmé les handicaps de l'élève [REDACTED] comme étant la cause des attaques de l'autre élève. Le directeur Gavins s indique que [REDACTED] a du mal à s'auto-réglementer et ne pas lire les indices sociaux comme étant la cause de la violence contre [REDACTED]. Je conclus qu'en réponse à la conduite agressive envers l'élève [REDACTED] et compte tenu des effets résiduels de [REDACTED] et des préoccupations exprimées par les parents, le directeur Gavins aurait dû prendre des mesures correctives de base pour protéger [REDACTED]. Elle aurait dû entamer le processus pour obtenir [REDACTED-student record information] tel que recommandé par les fournisseurs de l'Hôpital pour enfants; elle aurait dû organiser une réunion d'évaluation de l'équipe du IEP; et elle aurait dû immédiatement élaborer un plan de prévention de l'intimidation. Il est important de noter qu'une évaluation du IEP a été effectuée en 2018 pour diagnostiquer [REDACTED- student record information] et recommander un plan d'éducation individuel. De plus, un plan d'adaptation pour personnes handicapées en vertu de l'article 504 pour [REDACTED] a été créé le 17 novembre 2018, plus de deux ans et demi après la recommandation de l'Hôpital pour enfants.

9. L'élève [REDACTED] enseignant de la classe de troisième année pour l'année scolaire 2016-2017 était [REDACTED- personnel information] qui avait également été [REDACTED] enseignant de première année. Au cours de cette année, il y a eu sept incidents précis d'intimidation par d'autres élèves, y compris des tirages, des coups de poing, des poussées, frapper et donner des coups [REDACTED] au nez. et frapper la tête [REDACTED]. Au cours d'un incident survenu le 15 mai 2017, l'élève [REDACTED-student record information ] a été agressif envers [REDACTED] auparavant, a frappé et renversé [REDACTED] et [REDACTED] a heurté [REDACTED] la tête sur la rampe d'escalier. Le 16 mai 2017, [REDACTED] a envoyé un courriel à [REDACTED] et au directeur principal Gavins au sujet de l'incident de la veille. Elle s'est dite préoccupée par les antécédents de violence démontrés par l'élève [REDACTED] envers [REDACTED] et a tenté de lui rappeler l'incapacité [REDACTED] découlant de [REDACTED- student record information] et a exprimé d'autres préoccupations quant à l'existence d'une « intimidation de groupe fonctionnement dynamique ». contre [REDACTED]. J'estime que[REDACTED]s le rapport par courriel de aurait dû déclencher une enquête pour déterminer s'il y avait une tendance à l'intimidation envers [REDACTED] et déclenché un plan de sécurité provisoire conformément à la loi de l'État et à la politique du BPS. Je ne trouve aucune preuve que les incidents d'intimidation aient fait l'objet d'une enquête de la part du directeur Gavins ou de quiconque à l'école. Je conclus en outre qu'aucun de ces incidents n'a été mentionné comme étant « Succeed Boston », malgré les agressions physiques et l'intimidation répétée par les mêmes élèves et groupes d'élèves envers les élèves [REDACTED].

10. L'enseignant de la classe de quatrième année pour l'année scolaire 2017 — 2018 était encore une fois [REDACTED-personnel information] J'estime que l'intimidation s'est poursuivie sans enquête, discipline de l'élève ou signalement par l'école comme l'exige la loi de l'État et la politique du BPS. Je trouve que l'intimidation était agressive et que les élèves poussaient, giflaient, frappaient, donnaient des coups de pied, raillaient et taquinaient [REDACTED] au sujet des chaussures, des vêtements et des cheveux longs [REDACTED]. Le 1er novembre 2017, [REDACTED] a envoyé un courriel à l'enseignante



[REDACTED] pour l'informer que deux élèves [REDACTED-student record information] ont « harcelé » [REDACTED] toute l'année, mais [REDACTED] hésite à le dire à l'enseignante [REDACTED] parce que [REDACTED] ne pensait pas qu'elle croirait [REDACTED]. De même, le 12 mars 2018, [REDACTED] a envoyé un courriel à l'enseignante [REDACTED] au sujet de ses préoccupations selon lesquelles [REDACTED] « une étudiante avait attendu à l'extérieur près des gradins pour donner un coup de pied [REDACTED] et que [REDACTED] avait été poussée dans les escaliers parce qu'elle portait une casquette des Yankees. Elle a également exprimé des préoccupations au sujet de la « dynamique plus large », notamment le fait qu'un groupe essayait d'isoler et d'ostraciser [REDACTED] en disant aux enfants qui étaient assis avec [REDACTED] qu'ils étaient « à une mauvaise table ».

Le 11 mai 2018, [REDACTED] a envoyé un courriel à M. Fuentes décrivant en détail un incident survenu le 11 mai 2018 au cours duquel [REDACTED] a reçu un coup dans la tête. Il s'est dit préoccupé par le fait que l'école n'assurait pas la sécurité de [REDACTED] et il a demandé qu'on lui fasse faire l'école à domicile [REDACTED] pour le reste de l'année scolaire de quatrième année. Ces incidents et les rapports des parents auraient dû déclencher le protocole d'intimidation, y compris une enquête du directeur d'école et un plan de sécurité provisoire. Je conclus que le défaut du directeur Gavins et d'autres membres du personnel scolaire de se conformer aux exigences de base de la circulaire du surintendant SSS-18 et MGL c. 71, §37 et le fait qu'ils n'aient pas discipliné les élèves impliqués dans l'intimidation constituait non seulement une violation de leurs fonctions, mais aussi une source d'intimidation continue de la part des mêmes élèves.

11. Les élèves [REDACTED] enseignant de la classe de cinquième année pour l'année scolaire 2018-2019 étaient [REDACTED personnel information]. Je trouve que [REDACTED] la classe de cinquième année a été particulièrement difficile en raison de l'augmentation de l'intimidation physique par les élèves. Au début de l'année scolaire, l'élève [REDACTED-student record information redacted] a collé [REDACTED] contre un mur de salle de bain et [REDACTED] a marqué. [REDACTED] a envoyé un compte rendu de l'incident à l'enseignant [REDACTED] et au directeur Gavins. Elle a également envoyé un courriel au surintendant des opérations, Al Taylor, pour lui expliquer en détail « l'intimidation continue et omniprésente ». [REDACTED] a dit aux parents [REDACTED] que [REDACTED] était examiné ou poussé presque tous les jours par l'élève [REDACTED] et d'autres élèves. Dans un courriel au directeur Gavins et à l'enseignant [REDACTED] daté du 28 février 2019, [REDACTED] signale que [REDACTED] lui a dit que [REDACTED] ou [REDACTED] ensemble prêteront serment à [REDACTED] ou menaceront [REDACTED] une à deux fois par jour. Aujourd'hui, il y en avait trois et [REDACTED] avait l'impression qu'ils voulaient battre [REDACTED] toute la journée. » Lorsque [REDACTED] la mère a demandé pourquoi [REDACTED] n'avait pas parlé des incidents à l'enseignant, [REDACTED] a répondu que [REDACTED] en parlait à l'enseignant quelques fois par semaine. [REDACTED] le dit à quiconque se trouve à proximité. Parfois, c'est quelqu'un au bureau. ». [REDACTED] a également soutenu que [traduction] « l'enseignant en aurait assez de me le dire parce que cela arrive tout le temps ». Le 29 mars 2019 [REDACTED] a demandé à [REDACTED] après une humiliation de groupe par un Personnel de soutien à l'école, de rappeler à son personnel les antécédents de [REDACTED] d'intimidation afin d'éviter d'autres incidents d'humiliation par d'autres employés. [REDACTED] a répondu : « C'est assez difficile pour moi de plaider auprès d'autres membres du personnel, car ils voient [REDACTED] comme un enfant blanc avec un capital social ». Je trouve que l'intimidation s'est poursuivie sans relâche au cours de cette année scolaire. Je trouve qu'un élève de 6e

année a menacé verbalement de « lever » et qu'un autre élève a menacé d'apporter une arme à feu à l'école et de tuer un élève [REDACTED] Lors d'une réunion Promotion Plus tenue le 15 mai 2019, les parents ont rencontré le directeur Gavins, enseignant [REDACTED]. Le chef des enseignants assistants Williams et le chef des enseignants assistants McLaughlin discuteront [REDACTED] des points forts et des sujets de préoccupation . Le groupe a reconnu que les préoccupations liées à la sécurité physique et émotionnelle et [REDACTED] les antécédents de victime d'intimidation et de traumatisme [REDACTED] étaient des « préoccupations notables ». Je conclus que, malgré la reconnaissance de l'intimidation, ni le directeur Gavins ni l'enseignant [REDACTED] n'ont pris de mesures correctives pour prouver qu'il n'y avait plus de harcèlement et d'intimidation, malgré les antécédents documentés d'agressions physiques et de comportement agressif envers [REDACTED].

12. élève [REDACTED] de l'enseignant de la classe de sixième année pour l'année scolaire 2019 — 2020 a été [REDACTED Personnel information]. L'intimidation a continué. Un groupe d'élèves, peu après le début de l'année scolaire, a menacé de « malmener» [REDACTED]. Un élève a essayé de commencer une bagarre avec [REDACTED] tous les jours pendant [REDACTED] un court laps de temps en sixième année à Mission Hill School. Les parents ont transféré l'élève [REDACTED] à [REDACTED] le 23 septembre 2019.

13. Je trouve des preuves substantielles que le directeur Gavins n'a pas enquêté de façon appropriée, n'est pas intervenu ou n'a pas signalé à Succeed Boston des comptes rendus de l'intimidation répétitive envers des élèves [REDACTED] et d'autres élèves pendant plusieurs années à Mission Hill School. Un parent d'une ancienne élève a déclaré que son enfant qui a [REDACTED - student record information] a été harcelé, raillé et intimidé par des collègues de classe et d'autres élèves de la maternelle 1e à la 2e année de 2011 à 2015. Elle a décrit l'élève comme un « enfant heureux » qui est devenu de plus en plus déprimé à l'école en raison des railleries et du harcèlement de ses camarades de classe [REDACTED] et d'autres élèves à l'école. Au départ, c'était verbal; "es-tu un garçon ou une fille?" "Êtes-vous gay"; "pourquoi tu peins tes ongles ?" En deuxième année, l'enfant a été poussé récréation par les étudiants masculins et pincés et coups de pied tous les jours en faisant la queue Pour les activités de classe. [REDACTED] peur d'aller aux toilettes parce que les élèves avaient jeté des poubelles sur [REDACTED].

Elle a été incitée à sortir son enfant de l'école au milieu de la deuxième année lorsque l'enseignante [REDACTED] et l'infirmière de l'école lui ont dit que son enfant n'était pas en sécurité et qu'il fallait [REDACTED] sortir de l'école. Les parents ont consulté [REDACTED-student record information]. Il avait déjà parlé à Mission Hill School de son programme. Quand ils lui ont dit que leur enfant était à Mission Hill School, sa réponse était : « C'est la pire expérience scolaire que j'ai jamais eu » Les parents ont retiré leur enfant de Mission School avant le congé scolaire de février et l'ont scolarisé à la maison pour le reste de l'année.

14. Au cours de mon entrevue avec la mère de l'élève [REDACTED], elle a soutenu de façon crédible que le directeur Gavins a tenté de blâmer l'enseignante en classe de ne pas avoir arrêté les agressions physiques persistantes et les railleries. Le parent et l'enseignant de deuxième année ont tenté d'expliquer au directeur que l'intimidation était omniprésente et constante, qu'elle se produisait dans les salles de bain, dans les récréations et chaque fois que l'enfant faisait la queue à l'extérieur de la salle de classe. Ils

ont exprimé leur préoccupation mutuelle pour la sécurité de l'enfant et lui ont dit que la violence verbale et le harcèlement s'étaient transformés en intimidation physique. Mme. Gavins a répondu : « Nous n'utilisons pas le mot « intimidation » ici. » J'estime que la directrice Gavins n'a pas protégé cette enfant, tout comme elle n'a pas protégé les autres enfants à l'école. Il incombe à l'école d'enquêter sur les cas d'intimidation signalés par le personnel ou les parents et d'y répondre.

Directeur. Le « Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation » désigne le directeur d'école comme la personne essentielle dans la lutte contre l'intimidation. Il prévoit en partie, qu'il est du devoir du « prendre des mesures faciles à mettre en œuvre pour mettre fin au comportement d'intimidation, prévenir sa réapparition et pour s'assurer que la victime n'est pas restreinte ou limitée dans sa participation à l'école ou dans le bénéfice des programmes et activités de l'école. » Au lieu de créer un plan de sécurité pour veiller à ce que les aires communes et les toilettes des élèves de l'école soient surveillées, le directeur Gavins a laissé la sécurité des élèves à l'enseignant sans soutien.

Mon entretien avec ce parent et avec d'autres parents d'anciens élèves confirme ma conclusion selon laquelle l'intimidation subie par [REDACTED] et signalée par les parents de [REDACTED] n'était pas un cas ou un incident isolé, mais plutôt un épisode récurrent à Mission Hill School, reflétant une culture d'indifférence omniprésente et intégrale où les taquineries, les railleries, le harcèlement, les abus, l'intimidation et les menaces de préjudice des élèves aux camarades de classe et aux autres élèves étaient autorisés à se produire, sans relâche et sans réponse par la directrice et certains membres de son personnel.

15. Un autre parent m'a rapporté que son [REDACTED] a fréquenté Mission School de la maternelle à la première année de 2013 à 2016. Au cours de ses trois années à Mission, sa [REDACTED] a d'abord été taquinée verbalement et injuriée par un groupe de garçons de sept et huit ans. Les railleries ont dégénéré en attouchements, tentatives d'embrasser et demandes [d'informations sur le dossier de l'élève REDACTED]. Les mêmes quatre garçons ont commencé à pousser et à frapper [REDACTED] lorsque que [REDACTED] ne les laissait pas toucher [REDACTED]. La plupart des agressions ont eu lieu dans le cagibi, à la récréation, dans la salle de bains et pendant le programme parascolaire. À une occasion, le parent a été appelé à l'école par l'infirmière de l'école parce qu'elle [REDACTED] avait vomi après avoir reçu un coup de poing dans l'estomac par l'un des mêmes garçons qui s'étaient ligués contre [REDACTED] depuis trois ans. Le parent a soutenu que la directrice était au courant de ces incidents mais qu'elle n'avait rien fait malgré l'augmentation des intimidations physiques et les multiples demandes du parent de protection contre le même groupe d'élèves... Après l'incident de coups de poing, le parent a demandé de l'aide pour la protéger [REDACTED] des quatre mêmes élèves qu'elle a identifiés comme ayant harcelé verbalement et physiquement son enfant depuis que [REDACTED] a commencé à l'école. Le parent se souvient que la Directrice Gavins n'a répondu à l'intimidation de groupe que par "Peut-être que nous pouvons créer un club d'amitié". Le parent a estimé que «la culture de l'école permettait à certains enfants de cibler simplement d'autres enfants sans aucune responsabilité». Le parent a signalé qu'aucun des élèves n'avait été discipliné. J'estime que la Directrice Gavins n'a pas protégé cet enfant contre les taquineries, les railleries et les attouchements inappropriés. Je conclus que l'inaction de la directrice et son incapacité à prendre des mesures correctives pour arrêter l'agression et l'intimidation précoces et pour protéger l'élève de 1ère année ont permis à l'intimidation verbale de dégénérer en bousculades et coups de poing par le même groupe d'élèves. De plus, je conclus que la directrice n'a fait

aucune enquête concernant les multiples signalements fiables et crédibles d'intimidation qui lui ont été faits directement par le parent.

16. Je constate qu'au cours de la dernière année de [REDACTED] à Mission School, l'équipe de la réunion de détermination de l'IEP de l'élève [REDACTED] a trouvé [REDACTED] éligible à un IEP et des informations sur le dossier de l'élève [REDACTED]. Les BPS ont proposé à [REDACTED] une place dans une école privée hors du district.

17. La circulaire du surintendant SSS-18 intitulée « Plan de Prévention et d'Intervention contre l'Intimidation » stipule que les directeurs jouent un « rôle essentiel » et ont la responsabilité principale de protéger leurs élèves contre l'intimidation.

18. "Succeed Boston" est le plan de prévention de l'intimidation qui a été développé conformément à MGL c. 71, §370 et approuvé par le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire. L'intimidation est définie comme « l'utilisation répétée par un ou plusieurs élèves d'une expression verbale, d'un geste ou d'un acte physique qui cause un préjudice physique ou émotionnel à un élève et place un élève dans une crainte raisonnable de préjudice, crée un environnement hostile à l'école pour les élèves, porte atteinte aux droits de l'élève et perturbe matériellement et substantiellement le processus éducatif du fonctionnement quotidien de l'école. » Le directeur est tenu, en réponse à un signalement d'intimidation, de prendre des mesures pour évaluer la nécessité de redonner un sentiment de sécurité à l'élève et de protéger l'élève contre d'éventuels incidents supplémentaires. À ma demande, Mme Jodi Elgee, la directrice de Succeed Boston, a examiné la feuille de [REDACTED] de calcul des allégations d'incidents d'intimidation envers [REDACTED] de 2014 à 2019. Après son examen des allégations de [REDACTED] de 2014 à 2019, Mme Elgee a créé une feuille de calcul distincte des incidents présumés, qui «s'ils se sont produits comme décrit, répondent aux critères d'intimidation et sont soumis aux Exigences de Rapport et d'Enquête des Ecoles Publiques de Boston énoncées dans Circulaire du Surintendant SSS-18. » Elle a trouvé 52 incidents de comportement agressif d'élèves et de groupes d'élèves envers l'élève [REDACTED] qui auraient dû déclencher une enquête par la directrice. Elle a cité 4 incidents de comportement agressif qui répondaient à la norme "peut être de l'intimidation" en 1ère année ; 13 en 2e année; 9 en 3e année; 9 en 4e année; 12 en 5e année; et 5 en 6ème année pour [REDACTED]. Mme Elgee a en outre noté que "Mission Hill School n'a déposé aucun rapport ou enquête auprès de notre bureau concernant l'une des allégations (2014-2019)". Je conclus que les parents ont signalé ces incidents aux titulaires de classes et à la directrice dès qu'ils ont pris connaissance du comportement agressif. Je conclus que la Directrice Gavins n'a pas enquêté sur les incidents ni répondu au signalement d'incidents par les parents.

19. MGL c. 71B, §3 prévoit dans une partie pertinente que lorsqu'une équipe IEP détermine qu'un élève a un handicap, l'équipe "examinera ce qui devrait être inclus dans l'IEP... "pour répondre à l'intimidation, au harcèlement ou aux taquineries". Je conclus que la Directrice Gavins n'a pas lancé le processus d'évaluation IEP ou une réunion d'éligibilité au Plan de l'Article 504 concernant l'élève [REDACTED] jusqu'en 2018 malgré les demandes répétées des parents.

20. Je conclus que l'élève [REDACTED] possède des Renseignements sur le Dossier de l'Elève [REDACTED]. Pendant les quatre ans et demi de [REDACTED] à Mission School [REDACTED] a été

victime d'agressions répétées, de comportements menaçants et de conduites préjudiciables de la part d'élèves individuels et de groupes d'élèves et a été régulièrement poussée, frappée, cognée, frappée à coups de pied et contrôlée physiquement, lui causant des blessures physiques documentées par les dossiers de l'infirmière de l'école. De plus, [REDACTED] A été agressée verbalement, narguée à plusieurs reprises et « harcelée » par les élèves presque quotidiennement. Je constate que bien qu'il y ait des blessures documentées dans les dossiers de l'infirmière de l'école que je trouve attribuables à des attaques d'intimidation, beaucoup d'autres n'ont pas été signalées ou documentées par le personnel ou signalées aux parents ou étudiées par la Directrice Gavins. Je conclus que la Directrice Gavins et d'autres membres du personnel de l'école étaient au courant des intimidations persistantes envers l'élève [REDACTED] depuis les premières et deuxièmes années jusqu'au mois unique de [REDACTED] en sixième année avant le transfert de [REDACTED] de Mission School à [REDACTED] le 23 septembre 2019.

21. Je trouve que le non-respect de la loi de l'État et du protocole des BPS est enraciné dans la culture d'indifférence de l'école envers les politiques et réglementations établies par les Ecoles Publiques de Boston et le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Le point de vue de la Directrice Gavins, qui se reflète dans l'agenda de Mission School, consiste en partie à résoudre tous les problèmes ou affaires de l'école en interne et ainsi éviter ou minimiser les interactions avec le « bureau central ». Lors d'une récente « formation sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation » à Mission School, certains membres du personnel ont exprimé leurs inquiétudes quant à la documentation des incidents de comportement agressif de la part des élèves. Ils ont soutenu que les rapports disciplinaires et les rapports d'intimidation étaient un « pipeline vers la prison » pour certains étudiants. Cette perspective et l'attitude de la Directrice Gavins et du personnel de Mission peuvent expliquer la réticence du personnel à consulter Succeed Boston concernant l'intimidation de l'étudiante [REDACTED] ou d'autres étudiants. L'extrait suivant d'un article en ligne de la Directrice Gavins dans le "Beacon Broadside" (projet Beacon Press) est révélateur : "Ma première année en tant que directrice a également été la première année où Mission Hill s'est vu attribuer des élèves avec une désignation d'éducation spéciale de "substantiellement séparés". Séparer les enfants de leurs pairs et avoir une classe d'élèves ayant des besoins spéciaux importants n'étaient pas en harmonie avec les croyances de notre école en matière d'éducation. Deux enseignants et moi avons rencontré le chef du département des besoins spéciaux pour changer la composition du groupe des substantiellement séparés afin que tous nos enfants soient regroupés de manière hétérogène dans des classes inclusives. On nous a dit que c'était impossible, que c'était illégal. Eh bien, nous l'avons fait quand même. Cela signifiait que je ne pouvais pas être honnête à propos de la composition de nos salles de classe ou du nombre d'élèves dans les salles de classe. Cela est devenu très collant lorsque des gens du Département de l'Education Spéciale sont venus nous rendre visite. J'ai été soulagé d'apprendre qu'après le remorquage de la voiture d'un membre du personnel du Département de l'Education Spéciale en visite, elle ne reviendrait pas. Je n'ai eu aucun problème à dormir la nuit, sachant que les étudiants, qui étaient autrefois identifiés comme n'appartenant pas, étaient maintenant au bon endroit pour apprendre et faire partie de la communauté. Pour cela, j'ai tenu le bureau central à distance. Je trouve que l'aveu public de Mme Gavins d'une tromperie délibérée et d'un mépris des mandats et des règlements légaux est déconcertant. Je la trouve en outre que sa prise de position publique pour se vanter de son mépris ouvert pour le «bureau central» comme étant toute aussi gênante.

22. Je trouve particulièrement pertinent le courrier de [REDACTED] daté du 13 juin 2016 dans lequel elle écrit à la directrice : "J'ai parlé avec [REDACTED] pendant le week-end d'un refrain de "tu dois te couper les cheveux" que [REDACTED] n'arrêtait pas de chanter. En parlant à [REDACTED] à ce sujet, [REDACTED] a mentionné que [REDACTED] avait été harcelée à plusieurs reprises à propos des cheveux de [REDACTED] par les informations sur l'étudiante [REDACTED] et [REDACTED] était souvent appelée "Mademoiselle" et se faisait dire que [REDACTED] avait besoin de couper les cheveux de [REDACTED]. Je pense que cela dure depuis longtemps mais ne s'est vraiment pas calmé. J'ai également parlé à [REDACTED] pour valider cela. Je sais que cela fait partie d'un ensemble plus vaste avec [REDACTED] et [REDACTED] mais je crains également que [REDACTED] semble être une cible particulière, ce qui me fait craindre pour [REDACTED] le manque de sécurité émotionnelle et physique qui en résulte.

23. Je conclus que malgré les multiples courriels, appels et réunions des parents exprimant leur crainte pour la sécurité de [REDACTED], la Directrice Gavins a minimisé leurs inquiétudes légitimes et authentiques pour leur [REDACTED]. Je conclus que la directrice n'a pas lancé de plan de sécurité malgré sa connaissance des renseignements du dossier de l'étudiante [REDACTED] en deuxième année et une succession d'agressions répétées envers un élève [REDACTED], y compris six incidents au cours desquels [REDACTED] a été frappée sur la tête par d'autres élèves et emmenée chez l'infirmière pendant la période de six semaines après le [REDACTED]. Elle a omis d'affecter une aide à la sécurité à [REDACTED] comme promis. Au lieu de cela, elle a ignoré les recommandations de l'hôpital pour enfants et a laissé [REDACTED] se débrouiller. [REDACTED] trouve cela problématique que la Directrice Gavins, lors d'une réunion de parents concernant des problèmes de sécurité à l'école, ait informé les parents que "la sécurité peut signifier beaucoup de choses pour différentes personnes".

24. Dans le cadre de mon enquête sur Mission et la Directrice Gavins, le 17 mars 2021, j'ai envoyé le courriel suivant à Mme Ayla Gavins : Bonjour Mme Gavins, on m'a demandé d'enquêter sur les allégations de non-résolution des intimidations et de non-mise en œuvre des aménagements pour personnes handicapées concernant [REDACTED] qui était une élève à l'école de 2014 à 2019 lorsque vous étiez Directrice. Je voudrais vous interviewer à votre convenance sans perturber votre horaire d'enseignement scolaire. Vous avez le droit d'avoir votre syndicat. Cordialement Joseph Coffey». Mme Gavins a envoyé un e-mail en réponse sur EE et/ou un représentant légal vous rejoindra. Veuillez m'appeler au [coordonnées personnelles REDACTED] le 18 mars 2021 : "Bonjour M. Coffey, je peux vous appeler demain (vendredi) matin. Cordialement, Ayla. Mme Gavins a appelé à mon téléphone portable à 9 heures du matin et nous avons parlé pendant près d'une heure. Elle n'a pas rejoint ni demandé à rejoindre son représentant syndical ou son conseiller juridique lors de l'appel téléphonique. Après une heure d'entretien, Mme Gavins a demandé à poursuivre le reste de l'entretien plus tard en raison d'une obligation de réunion. Nous avons convenu qu'elle m'appellerait à midi pour terminer l'entretien. Je l'ai de nouveau informée qu'elle pouvait se joindre à son représentant syndical et à son représentant légal lors de l'appel si elle le souhaitait. Elle a demandé si elle pouvait enregistrer la conversation. Je lui ai dit que l'enregistrement des entretiens téléphoniques n'était pas approprié. J'ai proposé de la rencontrer à Mission School ou au bâtiment Bolling. Elle a refusé de me

rencontrer. . A 12h, Mme Gavins a appelé à mon portable et nous avons repris l'entretien. Nous avons parlé encore une heure. La réponse de Mme Gavins à de nombreuses questions a été : " Je ne me souviens pas ». À la fin de l'entrevue, j'ai informé Mme Gavins qu'elle avait le droit de soumettre un récit écrit en réponse aux allégations et à mes questions que j'inclurais comme pièce dans mon rapport au surintendant et dont je ferais référence dans mes conclusions.

25. Lors de mes entretiens avec Mme Gavins le 19 mars 2021, elle a soutenu que la première fois qu'elle avait pris connaissance d'allégations d'intimidation, c'était lorsque [REDACTED] était en cinquième année (SY 2018-2019) à Mission School. Elle a soutenu que le comportement des élèves envers [REDACTED] n'était « pas de l'intimidation », mais des « représailles » de la part des autres élèves en réponse aux actions de [REDACTED]. Elle a soutenu que "les autres enfants en avaient marre". Elle a nié avoir eu connaissance de la menace d'un élève [REDACTED] d'amener une arme à feu à l'école et de tuer [REDACTED] ou de la menace précédente de [REDACTED] de tuer une élève qui a depuis quitté l'école. Sa réponse a été que « [REDACTED] a souvent fait des commentaires de ce genre, mais nous travaillons avec les parents de [REDACTED] ».

26. Je trouve que la réticence de Mme Gavins à qualifier tout comportement agressif, répétitif et intimidant d'« intimidation » est malhonnête. Le 29 mars 2016, la Directrice Gavins a envoyé un e-mail aux Enseignants de Mission School concernant des rapports d'intimidation répétitive de la part d'un élève [REDACTED] à l'encontre de deux élèves de 4e année, dont l'une était la sœur aînée de [REDACTED], [REDACTED]. L'e-mail citait un schéma d'agression, notamment : pousser [REDACTED] en laissant un bleu de la taille d'une balle de tennis sur son bras, lui lancer un ballon de football au visage, lui faire tomber son déjeuner des mains et "l'appeler par des noms et dire d'autres choses méchantes" ; Mme Gavins écrit plus loin dans l'e-mail que : "Ces événements ont été partagés avec les informations sur le dossier de l'élève avec le père de [REDACTED] qui était d'accord que [REDACTED] la harcelait. Veuillez la surveiller de près. [REDACTED] ne doit la toucher à aucun moment et doit rester à l'écart d'elle dans la mesure du possible. " C'est la première fois que j'ai trouvé une réponse à un incident reconnu d'intimidation par la directrice. Je trouve que cet e-mail du 29 mars 2016 illustre la réaction désordonnée de la Directrice Gavins face à l'agression et à la violence contre les élèves, ce qu'elle a déterminé dans ce cas comme étant de l'« intimidation » dans son e-mail aux enseignants. Elle ignore la loi de l'État et le protocole des BPS. Elle n'informe pas les parents de la victime, elle n'informe pas Succeed Boston ; elle ne crée pas de plan de sécurité structuré et elle ne discipline pas l'agresseur. Au lieu de cela, elle met en péril la sécurité des [informations du dossier des élèves REDACTED] les culpabilise et les soumet à des représailles potentielles pour leur plainte concernant l'intimidation, [informations sur le dossier de l'élève REDACTED]. Son remède est cosmétique, il esquive le problème des intimidations à l'école. Cela laisse la sécurité future des [informations du dossier de l'élève REDACTED] entre les mains des enseignants, sans fournir de soutien supplémentaire ni de plan de sécurité spécifique. Le mépris par la Directrice Gavins pour le protocole ou la politique a eu des conséquences évidentes dans ce cas. Elle a protégé l'agresseur et lui a permis de faire du mal à d'autres élèves de l'école. Si la Directrice Gavins avait suivi les protocoles et les disciplines appropriés et engagé les ressources appropriées pour traiter l'intimidation [informations du dossier de l'élève REDACTED] [informations du dossier de l'élève REDACTED] en 2016, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que [REDACTED] n'aurait pas agressé des élèves, étouffant [REDACTED] dans la salle de bains, ou menaçant d'apporter une arme à feu

à l'école et de tuer [REDACTED] et de tuer [REDACTED] deux ans plus tard en 2018, puis menaçant de "tirer" sur son professeur en 2019.

27. Au cours de son entrevue, la Directrice Gavins a nié avoir eu connaissance des trois conclusions du ministère de l'Éducation Primaire et Secondaire en 2020. Elle a nié savoir que le 17 janvier 2020, DESE avait rendu une conclusion selon laquelle Mission Hill School n'avait pas correctement mis en œuvre le plan d'adaptation des étudiants [REDACTED] 504 pour les personnes handicapées. Elle a nié savoir que le 4 février 2020, DESE avait publié une conclusion selon laquelle le District avait élaboré des procédures pour gérer l'intimidation, qui sont énoncées dans son «Plan de Prévention et d'Intervention contre l'Intimidation», mais que Mission Hill School n'avait pas suivi le plan. La conclusion contre Mission School était basée sur une rétrospective d'une année allant du 09/12/2018 au 09/12/2019 au cours de laquelle [REDACTED] était professeur de [REDACTED]. DESE a également constaté que l'école n'avait mené aucune enquête sur l'intimidation. De plus, il a constaté que la directrice a la responsabilité d'informer les parties de la sécurité des élèves, d'enquêter, de faire des constatations et de signaler et de documenter ces rapports d'intimidation. La Directrice Gavins a également nié avoir eu connaissance de la lettre DESE datée du 25 mars 2020 concluant que l'école avait violé 603 CMR 23.05 (1) et (3) et 603 CMR 23.07 (3) et (4) en permettant à l'ancienne Directrice Gavins d'accéder aux registres du courrier électronique de l'école pendant une période allant du 1er juillet 2019 au 23 septembre 2020, date à laquelle elle n'était plus employée par les Ecoles Publiques de Boston.

28. Je constate qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, [REDACTED] a transmis ses préoccupations en matière de sécurité pour sa [REDACTED] concernant l'intimidation dans des courriels à la directrice et aux enseignants de Mission School. Je trouve en outre que malgré le fait que certains de ces e-mails étaient suffisamment importants pour être cités dans le rapport rétrospectif d'un an de DESE daté du 4 février 2020, les mesures correctives prises ou les initiatives de sécurité mises en œuvre par la directrice en réponse à ces mêmes e-mails étaient insuffisantes.

29. Je conclus que, malgré les préoccupations de sécurité de [REDACTED] et les nombreuses demandes de plan de sécurité pour son enfant, la directrice n'a pas mis en place un plan de sécurité complet ni fourni d'aide pour protéger adéquatement l'élève contre les intimidations répétitives et presque quotidiennes de la part d'autres élèves de l'école. De plus, je ne trouve aucune trace de mesures de discipline à l'égard des étudiants en réponse au comportement agressif et hostile envers [REDACTED].

30. Je trouve significatif que la lettre de conclusion de DESE du 4 février 2020 fasse référence à plusieurs courriels de la famille de [REDACTED] datés du 10 avril 2019, du 22 avril 2019, du 6 mai 2019, du 7 mai 2019 et du 2 septembre 2019 dans lesquels la famille de [REDACTED] a fait part de ses inquiétudes quant à la sécurité de sa [REDACTED] concernant les intimidations à l'école. Je trouve également significatif le fait que dans la même lettre, DESE ait constaté que Succeed Boston n'avait reçu aucun rapport d'incidents d'intimidation ou d'enquête sur des plaintes d'intimidation de la part de l'école. DESE a également constaté que l'école n'avait pas enquêté ni déterminé l'existence d'intimidation ou signalé aux parents tout comportement agressif, hostilité physique ou harcèlement verbal qui «pourrait être de l'intimidation».



31. Je conclus que Mme Gavins a choisi d'ignorer et de ne pas tenir compte des multiples rapports d'intimidation des parents de [REDACTED] au cours de plusieurs années à Mission School. Son point de vue non réglementé était de blâmer les agressions physiques et la conduite agressive des élèves pour [REDACTED] [REDACTED] « l'incapacité de lire les indices sociaux ». Le directeur Gavins et son enseignant de cinquième année [REDACTED] indiquent que [REDACTED] l'incapacité est la cause de la violence contre [REDACTED], mais [REDACTED] et le directeur Gavins ont tous deux négligé de mettre en œuvre en temps opportun un plan d'adaptation pour les personnes handicapées 504 ou de créer un plan de sécurité pour les élèves. [REDACTED]. Je conclus que pendant la période où l'élève [REDACTED] a fréquenté l'école de Mission Hill, [REDACTED] a été victime de comportements répétitifs et croissants de violence physique et verbale de la part de collègues de classe et d'élèves plus âgés à l'école. Je relève 52 incidents de conduite verbale ou physique agressive qui correspondent à la définition d'intimidation envers [REDACTED] par des élèves et des groupes d'élèves pendant [REDACTED] quatre ans et demi à Mission Hill School. J'estime que l'intimidation constante a causé un préjudice physique et émotionnel à [REDACTED] et a fait en sorte que les parents [REDACTED] et [REDACTED] craignent pour leur sécurité. J'estime qu'il était raisonnable pour les parents d'exprimer leurs préoccupations et de demander un plan de sécurité, surtout après la [REDACTED student record information], qui a donné lieu à un plan d'adaptation pour personnes handicapées, plan qui, selon moi, a été mis en œuvre tardivement et ne répondait pas aux normes du D.E.S.E. une fois qu'il a été mis en œuvre par le directeur Gavins.

32. La section 504 de la loi sur la réadaptation de 1973 (29 U.S.C. 794) est une loi fédérale qui interdit la discrimination fondée sur un handicap qui est une déficience physique ou mentale qui limite considérablement les « activités de la vie », y compris « l'apprentissage » dans le cas des étudiants. Il permet à un étudiant régulier d'avoir un accès égal à l'enseignement et à d'autres services scolaires grâce à un plan d'hébergement spécial qui lui donne essentiellement plus de temps pour passer les tests, des pauses fréquentes et d'autres mesures d'adaptation scolaire pour aider l'élève à se maintenir dans une classe d'enseignement ordinaire.

33. Après que leur [REDACTED] ait subi [REDACTED student record information] et T.B.I. à l'école le 5 avril 2016, M. et Mme [REDACTED] ont rencontré le directeur Gavins le 7 avril. Ils ont discuté de la recommandation de l'Hôpital pour enfants pour [REDACTED student record information]. Le directeur Gavins a promis une aide de 1:1 pour travailler avec [REDACTED] dont la promesse n'a pas été tenue par le directeur. Le 18 avril 2016, [REDACTED] a été évalué par un neurohospitaliste pédiatrique de l'Hôpital pour enfants qui a remis une lettre à l'école [REDACTED]. J'estime que le directeur Gavins avait la responsabilité de tenir une réunion d'éligibilité en vertu de l'article 504 avec les parents et le personnel. Au lieu de cela, elle n'a pris aucune mesure pour lancer le processus 504 malgré la connaissance des préoccupations du parent en matière de sécurité et des recommandations de l'Hôpital pour enfants.

34. Le 17 novembre 2018, un plan 504 a été élaboré pour [REDACTED] qui prévoyait 15 mesures d'adaptation, y compris des pauses surveillées fréquentes, des répétitions ou des précisions sur les directives administratives générales, la lecture à haute voix des instructions de test, les tests en petits groupes, l'attribution de places dans une zone spéciale pour les tests; tampon de bruit ou casque d'écoute d'annulation; administrateur de test familial; texte à la parole pour les tests de mathématiques

informatisés; suivi des éléments de test, utilisation d'un organisateur graphique pré-approuvé par le département, liste de contrôle ou feuille de référence supplémentaire; surveillance de l'emplacement des réponses; prolongation du temps pour accomplir la tâche; séances multiples pour effectuer le test ou les activités; et répartissez les tâches importantes en tâches plus petites.

35. Je conclus que la directrice Ayla Gavins et l'enseignante de 5e année [REDACTED] n'ont pas offert de pauses surveillées fréquentes, comme l'exigeait le plan 504. Au lieu de cela, l'enseignant [REDACTED] s'est arrangé pour que [REDACTED] soit accompagné d'un camarade de classe plutôt que d'un Personnel de soutien ou d'un assistant. Je conclus que [REDACTED] enverrait fréquemment [REDACTED] hors de la classe non accompagné ou que [REDACTED] resterait seul à l'extérieur de la salle de classe. Je conclus que [REDACTED] n'a pas fourni d'écouteurs antibruit malgré sa routine quotidienne de jouer de la musique forte dans sa classe avant le début du cours. [REDACTED] Les parents ont fourni des écouteurs après que leurs demandes n'ont pas été satisfaites. Je constate que [REDACTED] n'a pas réussi à suivre les éléments du test ou à surveiller le placement des réponses par l'élève. De plus, je conclus que [REDACTED] n'a pas fourni d'organisateur graphique pré-approuvé, de liste de contrôle ou de temps supplémentaire pour effectuer les examens ou les activités scolaires qui étaient requises en vertu du plan.

36. Le 14 novembre 2018, [REDACTED] a rencontré le directeur Gavins et le surintendant opérationnel Al Taylor au sujet des préoccupations des parents au sujet des problèmes de sécurité à l'école. Au cours de la réunion [REDACTED], il s'est dit préoccupé par le fait que le directeur Gavins menaçait d'utiliser le système disciplinaire des étudiants en guise de représailles contre [REDACTED] et [REDACTED] la famille. [REDACTED] a soutenu qu'en octobre, il avait découvert 4 allégations disciplinaires de violation de section 7 du Code de conduite inscrites par le directeur Gavins dans le dossier étudiant du [REDACTED] SIS/Aspen. Lorsqu'il s'est enquis des inscriptions, le directeur Gavins a menacé de tenir une audience disciplinaire contre [REDACTED] et a averti que : « Lorsque le bureau du surintendant intervient, c'est ce qui arrive. »

37. À la réunion du 14 novembre, M. Taylor a informé le directeur Gavins qu'elle ne pouvait pas tenir l'audience disciplinaire menacée ou faire des inscriptions disciplinaires dans Aspen jusqu'à ce qu'une enquête et des conclusions de fait et un rapport soient déposés. Il l'a également informée qu'elle était tenue d'informer les parents de toute inscription faite dans le dossier de l'élève. Malgré les avertissements de M. Taylor au sujet des inscriptions au dossier étudiant, le directeur Gavins a inscrit 14 disciplines supplémentaires au dossier étudiant [REDACTED] du SIS/Aspen en trois jours vers le 22 mars 2019. Aucune de ces entrées n'a été précipitée par une enquête, des conclusions, un rapport ou des avis à [REDACTED]. Je conclus que Mme Gavins a antidaté 12 des entrées d'incident, dont 4 entrées ont été antidatées 6 mois; 3 ont été antidatées 5 mois; 1 a été antidatée 4 mois; 1 a été antidatée 2 mois; et 3 ont été antidatées 1 mois. J'estime que ces inscriptions étaient inexactes et délibérément trompeuses et qu'elles visaient à falsifier le dossier étudiant. [REDACTED] avait appris les inscriptions trompeuses et inexactes dans son dossier scolaire [REDACTED] lors d'une réunion avec le personnel de [REDACTED] en 2019, juste avant le transfert des élèves de Mission Hill School. Il a obtenu les dossiers suite à une demande officielle des écoles publiques de Boston. Les inscriptions trompeuses ont par la suite été retirées du dossier scolaire de l'élève à la demande de [REDACTED] de chef des enseignants assistants Williams. Je conclus que les déclarations disciplinaires de la directrice Gavin constituaient une réponse

directe et délibérée injustifiée, équivalant à une conduite de représailles, contre [REDACTED] et [REDACTED] parce qu'elle « passait par-dessus sa tête ». et pour que les parents signalent leurs préoccupations en matière de sécurité et d'intimidation au surintendant opérationnel Al Taylor et à d'autres administrateurs du BSP, à l'exception de Mission Hill School. Je conclus que les dossiers de la correspondance par courriel entre le de chef des enseignants assistants Williams et [REDACTED] confirment que, le 9 décembre 2019, les 18 incidents disciplinaires inexacts et incomplets qui ont été saisis de façon inappropriée par le directeur Gavins sans préavis à l'étudiant ou [REDACTED] Les parents ont été radiés du dossier des élèves de [REDACTED] Aspen/SIS.

## **B. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

1. Il s'agit d'une enquête préliminaire et confidentielle en cours. Toutefois, à cette étape de mon enquête, j'ai déterminé, à la lumière de mes conclusions, qu'il y a suffisamment de preuves pour conclure que, même si Mme Ayla Gavins était directrice de Mission Hill K-8 Pilot School, elle n'était pas à la hauteur des responsabilités prescrites et du leadership requis pour un directeur d'école. Elle a omis de protéger l'élève [REDACTED] et d'autres élèves, dont certains, comme l'élève [REDACTED], se sont retirés et ont quitté l'école et le district, contre l'intimidation envahissante, récurrente et émotionnellement et physiquement préjudiciable en violation de la M.G.L. c. 71 et de la Circulaire du surintendant SSS-18. Je conclus que l'élève [REDACTED] a été victime d'une escalade d'agressions verbales et physiques répétitives et de harcèlement, ce qui a compromis la sécurité [REDACTED] et perturbé [REDACTED] la vie scolaire quotidienne par des élèves et des groupes d'élèves de Mission Hill School au cours de chacune des années [REDACTED] de l'école, de 2014 à 2019. Je conclus en outre que le défaut du directeur Gavins de répondre aux signalements d'intimidation de [REDACTED] des parents de [REDACTED] et d'autres parents, son omission d'intervenir et son défaut de se conformer au droit de l'État et au protocole du BPS constituent une conduite indigne d'un directeur du BPS.

2. Je conclus que le directeur Gavins et le personnel de l'école n'ont pas mis en œuvre adéquatement huit des quinze mesures d'adaptation requises pour les élèves [REDACTED] Section 504, Plan de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, qui a été élaboré en novembre [REDACTED], 2018. Les omissions des enseignants [REDACTED] des cinquième et sixième années comprenaient l'omission de fournir des pauses surveillées fréquentes, de lire à voix haute, de répéter ou de clarifier les directives administratives générales, de fournir des écouteurs antibruit, de suivre les points d'examen ou de surveiller l'emplacement des réponses, fournir un organisateur graphique et une liste de contrôle, et accorder plus de temps pour accomplir les tâches, offrir plusieurs séances pour effectuer les tests et les activités ou diviser les grandes tâches en tâches plus petites.

3. Je conclus également que la directrice Gavins a été négligente parce qu'elle n'a pas agi en temps opportun et de façon responsable pour mettre en œuvre le plan 504 en avril 2016, lorsqu'elle a reçu les recommandations pour [REDACTED student record information] des médecins pédiatriques de l'hôpital pour enfants. Au lieu de commencer rapidement le processus en 2016, à la demande des parents, la directrice d'école a retardé le processus pendant plus de 2

ans et demi après les recommandations médicales. Je conclus en outre que la négligence du directeur d'école à l'égard du plan prévu à Section 504 a nui aux droits et aux possibilités d'éducation garantis par l'élève [REDACTED] et constitue donc une conduite indigne d'un directeur du BPS .

4. Je conclus que le directeur Gavins a délibérément consigné 18 conclusions disciplinaires inexactes et trompeuses dans le dossier d'information de l'élève [REDACTED] sans en aviser les parents ni mener une enquête. Je conclus en outre que les 18 inscriptions, dont 12 ont été ant-datées, constituaient une réponse injustifiée et délibérée de la part du directeur Gavins à la défense et aux préoccupations légitimes de la famille [REDACTED], qu'ils ont exprimées aux administrateurs de l'école publique de Boston, le fait que Mme Gavins n'a pas enquêté ou documenté les rapports sur l'intimidation et le fait qu'elle n'est pas intervenue, qu'elle n'a pas réduit la tendance à l'intimidation ou qu'elle n'a pas créé de plan de sécurité. Je conclus que sa réponse injustifiée aux parents pour avoir « fait intervenir le Bureau du surintendant » par la saisie délibérée de données inexactes et trompeuses et par la saisie de données sans enquête et sans avis aux parents et par l'ant-datation des données dans le dossier d'un étudiant S.I.S./Aspen équivalait à un comportement de représailles et est une conduite indigne d'un directeur.

5. La négligence, les omissions et les inactions du directeur Gavins et du personnel de l'école pendant la période de 2014 à 2019 sont inacceptables et non professionnelles. L'incapacité du directeur d'école à protéger adéquatement les élèves [REDACTED] et les autres élèves de Mission Hill School contre l'intimidation est un comportement inexplicable pour un directeur d'école. Elle était indifférente à 52 incidents d'intimidation répétée et agressive envers des élèves [REDACTED], qui ont été signalés par des parents [REDACTED] pendant [REDACTED] quatre ans et demi à Mission Hill School.

6. Je conclus en particulier que le directeur Gavins était indifférent à l'intimidation par l'élève [REDACTED] et d'autres élèves pendant la première année à l'école; elle était indifférente à l'intimidation physique et préjudiciable par les élèves [REDACTED] envers l'élève [REDACTED] pendant la 2e année; elle était indifférente à l'intimidation continue de l'élève [REDACTED] et des autres élèves envers l'élève [REDACTED] en 3e année; elle était indifférente à l'intimidation de l'élève [REDACTED] et des groupes d'élèves envers l'élève [REDACTED] en 4e année; elle était indifférente à l'intimidation et aux menaces envers les élèves [REDACTED] des élèves [REDACTED] et des groupes d'élèves en 5e année; et elle était indifférente à l'intimidation des élèves [REDACTED] et d'un groupe de quatre élèves envers l'élève [REDACTED] en 6e année pendant un mois jusqu'à ce que l'élève [REDACTED] soit transféré à [REDACTED].

7. En choisissant de ne pas tenir compte du protocole d'intimidation énoncé dans M.G, L. c. 71 et dans la circulaire SSS-18 du surintendant de la BPS et en négligeant de consulter Succeed Boston ou d'aborder efficacement la conduite agressive d'un élève en disciplinant les élèves, le directeur d'école a effectivement permis à l'intimidation individuelle, à l'intimidation de groupe et au comportement agressif de certains élèves identifiés de se poursuivre sans relâche. Je conclus que l'inaction et l'indifférence de la directrice à l'égard des rapports des parents sur l'intimidation et les demandes de plans de sécurité constituent une conduite indigne de la directrice. Cela a perturbé [REDACTED] et la possibilité pour les autres élèves d'avoir un environnement éducatif et un espace d'apprentissage sécuritaires de base et de grandir dans un environnement sûr et sécuritaire.

8. Il est raisonnable de conclure, et je conclus, que l'indifférence de la directrice à l'égard des signalements d'intimidation et son incapacité à aborder les tendances évidentes d'intimidation de 2014 à 2019 faisait partie d'une politique délibérée de déni qui a permis à certains élèves de poursuivre leurs comportements agressifs récurrents et leur intimidation. La culture de style libre de l'école, qui s'écarte des mesures disciplinaires des élèves ou des rapports d'intimidation, a contribué à créer un milieu hostile pour [REDACTED] et d'autres élèves qui ont laissé [REDACTED] vulnérable et sans protection de la première à la sixième année. Cette conclusion est fondée en partie sur mon examen des documents énumérés, y compris la conclusion du département de l'Enseignement primaire et secondaire de non-conformité à M.G.L. c 71 sec 37O (e) (1, 2 et 3). Elle est également fondée en partie sur mes entrevues avec Mme Gavins, le personnel actuel, d'anciens membres du personnel [REDACTED] et mes entrevues avec d'autres parents, dont certains avaient retiré leurs enfants de Mission Hill parce que Mme Gavins n'avait pas réussi à protéger leurs enfants contre l'intimidation à l'école.

9. À la lumière de mes constatations préliminaires, je conclus que la directrice Ayla Gavins et le personnel de l'école n'ont pas respecté les exigences du protocole d'intimidation énoncées dans le chapitre 71 du droit général du Massachusetts, article 37 O, et dans la circulaire SSS-18 du surintendant intitulée « Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation ». Je conclus également que les dossiers de Succeed Boston font état d'une absence de preuve ou de documentation indiquant que le directeur Gavins a déposé des rapports d'incident ou documenté des enquêtes sur l'intimidation pendant que Mme Gavins était directeur de Mission Hill School malgré de multiples rapports crédibles et fiables d'intimidation à l'école de la part des parents et des demandes de plans de sécurité pour leurs enfants.

10. Je conclus également que la directrice Gavins, comme en témoigne son inaction, n'a pas reconnu qu'un plan d'invalidité en vertu de l'article 504 est, de par sa nature, quelque chose qui va au-delà des pratiques d'enseignement normalisé. Il doit être mis en œuvre comme prévu pour « différencier l'enseignement » à l'élève en fonction des mesures d'adaptation du plan. Règlement fédéral 34 C.F.R. 104 33(A) stipule que :

**» « Le bénéficiaire qui exploite un programme ou une activité d'enseignement primaire ou secondaire public doit fournir une éducation public approprié gratuit à chaque personne qualifiée personne handicapée qui se trouve dans le territoire du bénéficiaire, peu importe la nature ou la gravité du handicap de la personne. »**

Je conclus que le directeur et le personnel de Mission Hill School, en ne mettant pas en œuvre les 15 mesures d'adaptation conformément au plan de l'article 504, ont fait preuve de négligence et ont violé ce mandat, le département de l'Éducation primaire et secondaire a constaté une non-conformité.

11. J'estime qu'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour conclure que l'ancien directeur Gavins a violé l'art. 71 M.G.L. et sec. 37 O de la Circulaire des surintendants SSS-18 en refusant d'identifier ou d'enquêter sur les rapports des parents concernés couvrant plusieurs années, concernant l'intimidation ou la conduite agressive des élèves qui « peut être d'intimidation ».

J'estime que son non-respect de la loi de l'État et de la politique du BPS est un motif valable pour justifier une mesure disciplinaire. J'estime également qu'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour conclure que le défaut de l'ancien principe Gavins de mettre en œuvre adéquatement le plan de mesures d'adaptation en cas d'invalidité en vertu de Section 504 est un motif valable de prendre des mesures disciplinaires. J'estime qu'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour conclure que le directeur Gavins a fait des inscriptions inexactes et trompeuses, qui ont par la suite été radiées, dans Student [REDACTED] Les dossiers scolaires constituaient une réponse délibérée et injustifiée aux préoccupations légitimes des parents en matière d'études et de sécurité pendant plusieurs années scolaires, ce qui équivalait à une conduite de représailles et justifiait des mesures disciplinaires.

12. Par conséquent, après avoir trouvé un motif valable de mesures disciplinaires, je conclus que [REDACTED personnel information].

13. Je remarque que Succeed Boston a offert une formation sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation à Mission Hill K-8 Pilot School le 7 avril 2021. Je recommande que le personnel et les dirigeants de l'école reçoivent une formation de rattrapage continue du personnel de Succeed Boston concernant l'identification, l'enquête et le signalement de comportements agressifs qui « peuvent être d'intimidation ». et de créer des plans de sécurité pour prévenir la répétition de l'intimidation à l'école. Je recommande également que le chef des enseignants assistants révise le formulaire Incident étudiant M.H.S en y ajoutant une case à cocher au recto du formulaire qui indique la conduite de l'élève qui « **peut être d'intimidation** ». De plus, je recommande que le personnel de l'école reçoive une formation continue sur la mise en œuvre, l'objet et les objectifs des plans d'adaptation pour les personnes handicapées et des plans d'éducation individuels de Section 504, dont la réalisation devrait être surveillée en conséquence.

Sincèrement,

Joseph E. Coffey  
Enquêteur

BstPubSch215